

Concours des « Jardins et maisons fleuries » 2019

Que cherche à apprécier le jury ?

L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation. Toutefois, **la note privilégie la qualité plutôt que la quantité**. Elle se décompose comme suit :

Composition paysagère et associations végétales 20 points

Composition d'ensemble : choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.

Couleurs et formes 20 points

Equilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces

Pérennité des compositions 20 points

Recherche de l'intérêt décoratif toute l'année

Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine 20 points

Entretien général de l'espace et mise en valeur du patrimoine : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...

Mise en place de techniques alternatives 20 points

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, les points suivants sont pris en considération :

Utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, de plantes mieux adaptées aux contraintes climatiques, réserve d'eau de pluie, arrosage raisonné, compostage, désherbage alternatif, absence de désherbage chimique, absence de plantes invasives...

Les participants au concours s'engagent à autoriser les jurys à entrer, le cas échéant, dans leur propriété afin de permettre une meilleure appréciation des techniques alternatives. Ils jugeront en fonction des éléments visibles et mesurables lors de la visite. La date de passage, les conditions climatiques seront bien entendu prises en compte.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Concours des « Jardins et maisons fleuries » 2019



A remettre en mairie pour le 11.06.2019

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Tél.

S'inscrit dans la catégorie suivante (cocher une seule case) :

1^{ère} catégorie : établissements accueillant **la clientèle touristique** (**hôtels, restaurants, locations saisonnières** labellisées ou classées, **campings** privés, équipements touristiques, commerces et services...).

2^{ème} catégorie : **maisons avec jardin**.

3^{ème} catégorie : **balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins (de moins de 100 m²)** très visibles de la rue.

4^{ème} catégorie : **espaces le long de la voie publique** (talus, murs...) **espaces collectifs** (lots dans lotissements, lavoirs, fontaines...).

5^{ème} catégorie : **exploitations agricoles en activité** (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation).

Et autorise les jurys à entrer dans ma propriété

Fait à Plomeur, le

Signature



